

**Direction Régionale  
de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale de Bretagne  
Pole Formation, Certification, Métiers**

**DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES ET DE L'EXPERIENCE  
PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**Nom Prénom :** ..... **Date de dépôt du dossier complet :** ..... **N°** ..../.. /.....

**La direction de l'établissement qui s'engage à ouvrir un concours doit transmettre le dossier d'inscription à la DRJSCS un mois avant la date de la commission (délai de rigueur)  
Documents à fournir :**

- Avis d'ouverture de concours
- Demande manuscrite et motivations
- Curriculum Vitae complet
- Feuilles de renseignements ci-jointes sur les diplômes et sur l'expérience professionnelle dûment complétées
- 1 enveloppe affranchie portant l'adresse du candidat et le code postal
- Copie de la Pièce d'Identité recto-verso (justificatif officiel de nationalité)

**Copie de chaque diplôme professionnel ou universitaire (diplômes, certificats et autres titres) prouvant l'équivalence, délivré par l'autorité compétente (France, Union Européenne, autre)**

**Présentation de la formation délivrée par l'établissement de formation :**

- le relevé détaillé du programme des études suivies
- le niveau initial requis pour accéder à la formation
- la durée des études
- le nombre d'heures de cours par matière couverte et par année de formation
- et éventuellement la durée horaire des stages pratiques et les domaines dans lesquels ils ont été réalisés
- les résultats des examens

**Fiche de poste attestée par l'employeur**

Le cas échéant :

- Copie du ou des Contrat(s) de travail
- Attestations d'activités professionnelles délivrées par les employeurs, équivalentes à une durée totale cumulée de 3 ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès :
- un descriptif détaillé de l'emploi tenu
- le domaine d'activité, le niveau de qualification nécessaire
- le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur
- les principales fonctions attachées à cet emploi
- la durée de l'exercice professionnel

**Attestation sur l'honneur, déclarant qu'aucune instance pouvant entraîner l'interdiction temporaire ou définitive de l'exercice professionnel dans l'Etat d'origine ou de provenance n'est en cours à son encontre. (Code de la santé publique, Art. L4311-22)**

**Chaque document non rédigé en Français, sera traduit et certifié par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'UE, d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.**